



Journée
d'étude

21 septembre
2023

Partage de la valeur : de la loi pouvoir d'achat aux négociations salariales

9h à 17h ● Aix-Marseille Université ● Marseille



Institut Régional
du Travail

Aix-Marseille Université



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Depuis l'été 2021, l'inflation a brusquement augmenté en France et dans la zone euro, avec de fortes différences selon les pays. La perte de pouvoir d'achat des salarié·es atteint des niveaux historiques, alors que nombre d'entreprises annoncent des profits records. Ce contexte ravive la question de la **répartition de la valeur ajoutée**, à savoir la valeur créée par une organisation moins tout ce qu'elle a utilisé pour obtenir cette valeur. Ce partage, son évolution et ses déterminants sont cruciaux en matière de **justice sociale**.

La question de l'inégalité sociale reste souvent posée en termes d'opposition entre capital / travail et profits / salaires. Dès lors, cette répartition reflète l'état du rapport de forces entre capitalistes et travailleurs.

Depuis une vingtaine d'années, la part revenant aux actionnaires a progressé bien plus fortement que celles revenant à l'État et à la **rémunération du travail**. Les salaires n'ont donc pas suivi l'**augmentation des profits**.

Sous l'impulsion de l'Etat, des dispositifs visant à mieux équilibrer la relation entre rémunération du capital et du travail existent depuis plus d'un demi-siècle, mais leur efficacité n'est pas établie. Pour autant, des dispositions nouvelles mises en place par la loi Pouvoir d'achat ou via l'**Accord National Interprofessionnel** sur le partage de la valeur de 2023 tentent de

renforcer ou d'étendre ces outils. Par ailleurs, l'influence des négociations d'entreprise sur le salaire, rendues obligatoires, se trouvent limitée par les pratiques de revalorisation individualisées des salaires qui échappent à toute discussion collective.

Rendez-vous annuel, cette négociation est un enjeu pour les organisations syndicales car la pression est grande de la part des salarié·es et les obstacles patronaux importants.



Cette journée a un triple objectif :

- faire le point sur ce que recouvre la valeur ajoutée et son partage
- interroger les stratégies syndicales dans les négociations sur les rémunérations
- comprendre les modalités pratiques de partage de la valeur dans l'entreprise pour en tirer des enseignements en matière de revendications/négociations pour les représentants du personnel.

Programme



8h30 Accueil des participant·es

9h Ouverture

Éric BERTON, Président d'Aix-Marseille Université (AMU)

Jean-Philippe BERLEMONT, Directeur régional, DREETS PACA

Stéphanie MOULLET, Directrice de l'IRT, AMU

9h30 Jeu de Questions-Réponses

Travail de groupe, Recueil des points de vue des participant·es

10h – 12h30 Vers une meilleure connaissance des enjeux ?

Animé par Stéphanie MOULLET, IRT, LEST, AMU

Valeur ajoutée : son calcul et l'histoire de son partage. Des définitions aux enjeux contemporains.

Antoine VATAN, Docteur en économie, Université Paris-Nanterre

Inflation et salaires : des réponses de l'État aux revendications des salarié·es

Antoine MATH, Chercheur, IRES

Négocier collectivement les salaires en entreprise. Quels effets de la (non) mobilisation des salarié·es ?

Jérôme PELISSE, Professeur des universités, CSO SciencesPo

Comment les organisations syndicales pèsent-elles dans les

négociations salariales selon le type d'organisation socio-productives?

Baptiste GIRAUD, Maître de conférences en science politique, LEST, AMU.

Pause déjeuner

13h45 Synthèse des travaux du matin

Mario CORREIA, Sociologue, chercheur associé, LEST

14h -16h Regards croisés sur les outils pour la négociation salariale

Animé par Claire MORIN, IRT, CDS, AMU

Fleur LARONZE, Maîtresse de conférences en droit privé, Université de Haute Alsace

Julien VAYSSIERE, Consultant expert-comptable SYNDEX

Témoignages de négociateurs / négociatrices

16h Conclusion

Richard ABADIE, Responsable du Pôle Politiques du Travail, DREETS PACA

Stéphanie MOULLET, directrice de l'Institut Régional du Travail

Publics :

Membres des instances représentatives
du personnel
Membres des organisations syndicales
Chercheur·es

Cette
journée entre
dans le cadre du
**Congé de formation
économique, sociale,
environnementale
et syndicale**
(CFESES)

Inscription gratuite
et obligatoire
sur le site :

sirt.univ-amu.fr/accueil

Lieu :

Aix-Marseille Université
Amphitéâtre Gastaut
Jardin du Pharo
13007 Marseille



Accueil café et
déjeuner
sur place
offerts